

bibliothèque
de la législature
du québec

bulletin trimestriel

vol 2 n 1
janvier 1971

gouvernement du québec
assemblée nationale



AVANT-PROPOS

Nous annonçons dans le numéro d'octobre dernier de notre bulletin une première mutation, qui se traduisait avant tout par une plus grande diversité de contenu. Voici qu'à nouveau, entraînés par la nature des demandes de renseignements de parlementaires et de fonctionnaires, nous ressentons le besoin de diversifier davantage le contenu de notre publication qui, désormais, s'intitulera Bulletin trimestriel au lieu de Bulletin trimestriel des acquisitions.

Le lecteur se rendra vite compte que ce geste ne vise pas à la seule recherche du nouveau. Il ne saurait être question non plus de faire de nombreux essais, où les formules se succèdent aux formules, afin de trouver une recette valable. Au contraire, nous considérons cette seconde mutation de notre bulletin comme une sorte de fidélité à un but ultime : assurer aux parlementaires et aux fonctionnaires une information précise basée sur la conservation d'une documentation pertinente.

Dans cette optique, le présent numéro comporte trois parties. La première, consacrée à des articles de fond sur différents aspects des bibliothèques parlementaires, s'ouvre sur un texte de Me Jean-Charles Bonenfant, qui nous entretient de l'histoire de la Bibliothèque de la Législature. Le lecteur trouvera ensuite un article de M. André Beaulieu décrivant la nature et l'état des collections de la Bibliothèque, autre façon de faire son histoire. Enfin, M. Russel Ducasse, attaché au service de référence, décrit le cadre et les limites de l'indexation d'un quotidien de Québec.

La deuxième partie du bulletin, qui sera toujours réservée à des bibliographies spécialisées, porte cette fois sur le régime municipal et les communautés urbaines. Cette bibliographie analytique a été compilée par M. Gaston Bernier. La troisième partie est faite de compte rendus d'ouvrages récemment acquis et catalogués, ouvrages susceptibles d'intéresser les parlementaires et les fonctionnaires.

Nous osons espérer que cette formule portera ses fruits en permettant une utilisation accrue des services de la bibliothèque. De cette manière, celle-ci pourra peut-être davantage jouer son double rôle, soit d'acquérir et de conserver de la documentation d'une part, et d'autre part, la diffuser.



Le directeur de la
Bibliothèque de la Législature

Québec, le 1er janvier 1971

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
Avant-propos	1
Table des matières	3
Historique de la Bibliothèque de la Législature par Jean-Charles Bonenfant	5
Les collections de la Bibliothèque de la Législature par André Beaulieu	15
Un nouvel instrument de travail : l'index du <u>Soleil</u> par Russell Ducasse	27
Problèmes municipaux; liste bibliographique annotée par Gaston Bernier	33
Liste sélective d'ouvrages catalogués	63
Généralités	65
Sociologie	65
Science politique	67
Economique	71
Droit	75
Administration publique	82
Bien-être social	85
Education	86
Science administrative	g7

HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

DE LA LEGISLATURE

par

Me Jean-Charles Bonenfant

Historique de la Bibliothèque
de la Législature

La Bibliothèque de la Législature peut faire remonter ses origines lointaines aux débuts du parlementarisme dans le Bas-Canada. Rappelons que le régime parlementaire fut institué dans le Bas-Canada par l'Acte constitutionnel de 1791. La Législature formée d'une Chambre haute et d'une Chambre basse se réunissait à Québec en 1792 et, dès le début de son fonctionnement, elle sentit le besoin de posséder un certain nombre d'ouvrages qui permettraient aux parlementaires d'accomplir leur tâche.¹

Le premier bibliothécaire fut le Greffier de la Chambre. Il s'occupait de l'achat des livres, en contrôlait le prêt et, à compter de 1802, il faisait à la Chambre basse un rapport qui était plutôt laconique. Grâce à un de ces rapports, on constate qu'en 1832, la bibliothèque contenait déjà près de 5,000 volumes. En 1833, un écrivain canadien-français bien connu, Etienne Parent, tout en conservant ses fonctions de traducteur français et de conseiller juridique de la Chambre, fut nommé bibliothécaire à un traitement de

1. Tous les détails sur les origines historiques de la Bibliothèque de la Législature du Québec sont tirés d'un Historique du Parlement à Québec, 1792-1892, préparé par N. E. Dionne qui fut bibliothécaire de la Législature du Québec de 1892 à 1912. Cet historique a été publié par les Mémoires de la Société royale du Canada de 1902, et il a été repris comme préface au Catalogue de la Bibliothèque de la Législature de la province de Québec, en 1903.

\$ 800 pour toutes ses fonctions. En lisant son premier rapport officiel, daté du 7 janvier 1834, il est intéressant de constater que la Bibliothèque s'enrichissait mais que par ailleurs, elle souffrait du malaise de bien des bibliothèques modernes, la disparition d'un bon nombre de livres par suite d'un système de prêts insuffisamment contrôlé.²

La Bibliothèque de la Législature du Bas-Canada survécut à la suspension de cette Législature lors des troubles de 1837-38 et, en 1841, la Législature du Canada-Uni profita de la fusion des bibliothèques parlementaires du Haut et du Bas-Canada. Sous l'Union, la Bibliothèque voyagea avec le Parlement qui siégea, tour à tour, à Kingston, à Montréal, à Toronto, à Québec et à Ottawa. En 1849, les quelque 8,000 volumes qui se trouvaient à Montréal furent détruits dans l'incendie du Parlement, mais 4,000 environ qui étaient restés à Québec, parce qu'on ne les jugeait pas utiles aux législateurs, furent épargnés. En 1851, M. G.-B. Faribault, assistant-greffier de l'Assemblée législative, fut envoyé en Europe dans le but d'y faire un achat considérable de livres à Londres aussi bien qu'à Paris et, à compter de 1855, la Bibliothèque de la Législature du Canada-Uni devint assez considérable. Elle avait pour la diriger un expert en droit parlementaire, Alpheus Todd, assisté par l'écrivain canadien Antoine Gérin-Lajoie.

En 1859, lorsque le Parlement se transporta à Québec, il

2. Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, appendice E, 1834.

était doté d'une assez bonne bibliothèque pour l'époque et ses collections étaient si considérables qu'on dût en déposer une partie à l'Université Laval qui était voisine du Parc Montmorency où siégeaient les deux Chambres. On plaça dans les bureaux des codificateurs du Code civil les auteurs de droit français qu'ils utilisaient pour poursuivre leur travail décrété en 1857. En 1865, la bibliothèque parlementaire contenait 55,000 volumes et c'est, à cette époque, qu'on la déménagea à Ottawa où le Parlement de la capitale venait d'être terminé. On utilisa des barges pour le transport. C'est dire que la Bibliothèque de la Législature qui fut créée à Québec, en 1867, dût se réorganiser à partir du néant.

Le premier bibliothécaire Pamphile LeMay, dans le rapport qu'il présentait au début de la session 1869, déclarait "Que la bibliothèque qui vient d'être fondée par les soins des honorables chambres est devenue déjà l'une des plus intéressantes de la province sinon par la quantité du moins par l'excellence de ses ouvrages".³ La Bibliothèque possédait alors plus de 5,700 volumes, "sans compter les journaux et autres documents parlementaires". Le bibliothécaire prétendit même que "la somme mise à la disposition de la Bibliothèque avait été suffisante pour rencontrer les dépenses de l'année". Dès 1869, le bibliothécaire était heureux de publier un Catalogue alphabétique de la Bibliothèque de la Législature de Québec, dans lequel on trouve des ouvrages variés.

3. Journaux de l'Assemblée législative, 1869-70, p.7

En quinze ans, le bibliothécaire réussit à grouper une collection de 30,000 volumes qui, malheureusement, furent pour la plus grande partie détruits dans l'incendie qui ravagea les édifices parlementaires du Parc Montmorency en 1883. On ne sauva que 4,500 volumes qui furent la base de la Bibliothèque actuelle. Elle fut établie d'abord dans l'édifice qui se nomme aujourd'hui l'édifice A, dans les locaux situés derrière la façade de la Grande-Allée. En 1915, lorsque fut terminé l'édifice B, la Bibliothèque fut transportée dans le rez-de-chaussée et le sous-bassement de cet édifice, c'est-à-dire à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui. C'est là qu'elle a grandi jusqu'à nos jours. En 1965, des travaux considérables furent accomplis dans le sous-bassement, pour en augmenter la contenance et pour y établir des locaux climatisés dont une salle de consultation des périodiques. Un magasin, contenant plusieurs collections de revues et de journaux, ainsi que les documents du gouvernement américain, a été ouvert en 1966 au quatrième étage de l'édifice A.

La Bibliothèque a connu, depuis 1867, six bibliothécaires. Le premier d'entre eux fut le poète Pamphile LeMay. Né à Lotbinière en 1837, il avait été admis au Barreau du Bas-Canada en 1865 et avait publié, la même année, son premier recueil de vers, Essais poétiques. Il eût la tâche d'organiser la Bibliothèque de la Législature au lendemain de la naissance de la Confédération, les ouvrages de la Bibliothèque du Canada-Uni ayant été envoyés à Ottawa. Il dut aussi la ré-

organiser après l'incendie des édifices parlementaires en 1883. En marge de sa carrière de bibliothécaire, il publia de nombreux ouvrages, recueils de poèmes, contes, pièces de théâtre, et il traduisit en français Evangéline de Longfellow ainsi que The Golden Dog de William Kirby. **Il prit sa retraite en 1892**, et il vécut à Saint-Jean Deschaillons Jusqu'à sa mort en 1918. Il avait été un des membres fondateurs de la Société royale du Canada en 1882.

Le successeur de Pamphile LeMay, en 1892, fut le docteur Narcisse-Eutrope Dionne. Né en 1848, à Saint-Denis de Kamouraska, le second bibliothécaire avait d'abord pratiqué la médecine de 1873 à 1880 pour devenir, en 1880, rédacteur du journal conservateur, le Courrier du Canada. Pendant plus de trente-cinq ans, en même temps qu'il accomplissait successivement son travail de journaliste et de bibliothécaire, il publia de nombreux ouvrages historiques dont une biographie de Samuel de Champlain. Il entreprit aussi, de 1905 à 1909, un Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés dans le Québec depuis 1754. Il devint membre de la Société royale du Canada en 1893. Il prit sa retraite en 1912 et mourut à Québec en 1917.

Pour succéder au docteur Dionne en 1912, on fit appel à M. Ernest Myrand. Il était né à Québec en 1854. Il avait été journaliste, attaché au Canadien, pour devenir ensuite fonctionnaire.

Régistrare au Secrétariat provincial à compter de 1902, il était l'auteur de quelques ouvrages historiques, dont Frontenac et ses amis, et membre de la Société royale du Canada depuis 1909, lorsqu'il fut appelé en 1912 à prendre la direction de la Bibliothèque. C'est sous son règne que furent aménagés les locaux actuels. Il mourut à Québec en 1921.

Il fut remplacé par M. Joseph Desjardins. Ce dernier, né en 1860, était entré, en 1883, au service de la comptabilité de l'Assemblée législative pour devenir ensuite secrétaire de l'Orateur. En 1886, il passa à la Bibliothèque. En 1902, il publia un ouvrage encore fort utile, Guide parlementaire historique de la Province de Québec, 1792 à 1902. Après avoir servi sous les trois bibliothécaires précédents, il dirigea la Bibliothèque jusqu'à sa retraite en 1934. Il mourut le 16 mai 1936.

M. Georges-Emile Marquis, qui remplaça M. Desjardins, était né en 1878. Il fut instituteur et inspecteur d'écoles. En 1914, il fut appelé à prendre la direction du Bureau des statistiques provinciales nouvellement créé. Il fut permuté, en 1934, à la Bibliothèque qu'il dirigea jusqu'à sa retraite en décembre 1952, alors qu'il fut remplacé par le bibliothécaire actuel qui était son assistant. Il mourut à Québec, le 14 décembre 1960.

Signalons que la Bibliothèque a aussi compté parmi ses employés Sir Arthur George Doughty qui, avant de devenir archiviste

du Canada, fut au début du siècle l'assistant du Dr Dionne avec lequel il collabora dans des recherches et des publications historiques; Son Excellence René Gameau, aujourd'hui représentant du Canada auprès de l'UNESCO à Paris, qui fut conservateur-adjoint de la Bibliothèque de 1937 à 1942; M. Alexandre LaRue, plus tard chef de cabinet du premier ministre, qui y travailla de 1936 à 1939; M. Joseph Trudelle auquel on doit, au début du siècle, une compilation de renseignements sur Les Jubilés, églises et chapelles de la ville et la banlieue de Québec, et M. Lucien Lemieux qui, pendant plus de quarante ans, aida les chercheurs grâce à son érudition en histoire du Canada.

Pendant de nombreuses années, la Bibliothèque de la Législature du Québec a été pour la ville de Québec presque l'unique bibliothèque capable de répondre aux exigences de la consultation et du prêt. Jusqu'à un certain point, elle a servi de bibliothèque publique et, en dehors des sessions parlementaires, qui étaient plus courtes que celles d'aujourd'hui, elle ouvrait largement ses portes au public. Elle était aussi fréquentée par de nombreux professeurs et étudiants qui ne trouvaient pas à l'Université ou dans d'autres établissements d'éducation les services de bibliothèque dont ils avaient besoin. Heureusement, ces dernières années, la Bibliothèque de l'Institut canadien est devenue pour Québec une bibliothèque publique plus efficace et la Bibliothèque

de l'Université Laval a connu une croissance prodigieuse. La Bibliothèque de la Législature a cru devoir se fermer au grand public pour mieux se consacrer à son rôle de bibliothèque parlementaire et surtout à un rôle accru de bibliothèque de l'administration. En effet, le développement de l'activité de l'Etat, une approche plus scientifique des problèmes, la modernisation de la fonction publique et l'arrivée d'un plus grand nombre de technocrates ont apporté à la Bibliothèque des tâches nouvelles. Aujourd'hui, malgré la présence dans plusieurs ministères de bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque de la Législature devient de plus en plus la Bibliothèque de l'administration qui y fait appel pour la référence.

N.B.- C'est avec l'autorisation expresse de Me Jean-Charles Bonenfant, professeur titulaire à la faculté de Droit de l'Université Laval, que nous publions cet article précédemment paru dans l'Annuaire du Québec 1968-69, p.363-7. Le lecteur aura sans doute remarqué que ce texte date de l'époque où Me Bonenfant était directeur de la Bibliothèque de la Législature. On sait que Me Jacques Prémont lui a succédé à ce poste en décembre 1969.

LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

par

André Beaulieu

Les collections de la Bibliothèque de la Législature

Il est une double approche afin de retracer l'histoire d'une bibliothèque : ou bien de la situer par rapport aux hommes qui en ont assuré la direction ou bien la reconnaître en parcourant ses collections de livres, de périodiques et de documents de toutes sortes. Me Jean-Charles Bonenfant, dans l'article liminaire de ce numéro, vient de rappeler les principales étapes de l'histoire de la Bibliothèque en insistant sur l'apport de chacun des bibliothécaires. Nous tenterons maintenant de compléter ce tableau avec quelques notes relatives à ses collections et à ses richesses.

Contrairement à ce que nous pourrions croire tout d'abord, la Bibliothèque de la Législature, en vertu de l'article de la Loi de la Législature, a pour fonction la conservation non seulement d'imprimés mais également d'objets d'art : peintures, sculptures, portraits . . . De fait, la Bibliothèque conserve peu d'oeuvres d'art originales, exception faite de la verrière intitulée "Je puise mais n'épuise", exécutée par Guido Vincheri d'après un dessin polychrome de Charles Huot, d'un buste de marbre de George-Etienne Cartier dû à G. M. Benzoni, d'un bronze de Pamphile Lemay signé Henri Hébert, d'une collection de médaillons exécutés par Alonzo Cinq-Mars et, enfin, d'une toile de Napoléon Bourassa

représentant Louis-Joseph Papineau travaillant à la rédaction des Quatre vingt-douze résolutions. Le reste tient en portraits gravés sur cuivre de la plupart des présidents de la Chambre et du Conseil depuis l'établissement du régime parlementaire. En outre, signalons deux séries de photographies ou de portraits, l'une des orateurs de l'Assemblée nationale, l'autre des surintendants du département de l'Instruction publique devenu depuis le ministère de l'Education.

La collection actuelle d'imprimés, réorganisée après le déménagement de la bibliothèque parlementaire à Ottawa en 1865, remonte à la Confédération. Elle a été constituée tout d'abord par le poète Pamphile LeMay, premier bibliothécaire en titre de la province de Québec sous le régime confédératif. LeMay, animé d'un véritable feu sacré, publie, dès 1869, une première édition du Catalogue de la Bibliothèque de la Législature de Québec.¹ Cet ouvrage, qui recense quelque 6,000 titres, est présenté par ordre alphabétique de sujets, lesquels correspondent en général aux classes des systèmes de classification. Ainsi retrouvons-nous des catégories ~~comme~~ les beaux-arts, les belles-lettres, la bibliographie, la biographie, le commerce, le droit, l'éducation, la géographie, l'histoire, la législation, la philosophie,

1. Une seconde édition, préparée sous la direction de LeMay, parut en 1873.

la politique, l^e. science médicale, les sciences naturelles, la théologie, les voyages ... L'ensemble révèle l'éventail des pré-occupations du bibliothécaire d'alors, qui tout en cultivant davantage certains secteurs des connaissances constitue une bibliothèque de type général, où les ouvrages à l'intention du législateur voisinent avec ceux de l'honnête homme" et même dans une large mesure avec ceux de certaines catégories de spécialistes.

Le caractère éminemment général de la bibliothèque, outre l'esprit de l'époque qui s'y prête volontiers en raison de la hiérarchie des valeurs qu'elle véhicule, tient, par ailleurs, à l'absence de bibliothèques spécialisées de ministères. Sans doute, les fonctionnaires des différents ministères demandent-ils à la bibliothèque une part importante de la documentation nécessaire à leurs travaux ? Ce qui explique l'existence inusitée de sections réservées à la médecine, aux mathématiques, à la mécanique, à la technologie, au génie civil, à la chimie, à la physique ... Ce fait, que nous négligeons le plus souvent ou que nous interprétons à partir des canons actuels qui doivent régir une bibliothèque parlementaire, ce fait, dis-je, explique l'apparent déséquilibre des collections de la bibliothèque car tous ces secteurs, que nous considérons comme autant d'indices du caractère général de la Bibliothèque, correspondent à des spécialisations diverses que nous retrouvons aujourd'hui au niveau des bibliothèques de ministères et de divers organismes du gouvernement.

Sous l'administration de Narcisse-Eutrope Dionne, une autre édition du Catalogue est publiée en 1903, suivie, en 1907, d'un Supplément comprenant les livres et brochures acquis entre janvier 1903 et décembre 1906. Dans la préface de cette édition, le bibliothécaire confirme l'existence d'une collection de 63,500 volumes et de 17,000 brochures. L'analyse de contenu du Catalogue de 1903 ne révèle rien de particulier par rapport à celui de 1869 sinon une accentuation des caractéristiques reconnues sous la direction de LeMay. Il semble bien qu'outre le droit, on ressent toujours un goût développé pour Clio ainsi qu'un attachement indéfectible à la théologie.² Les périodiques reçus en 1903 sont au nombre de 200 alors que nous en comptons à peine 90 en 1873.

Il nous serait possible de suivre étape par étape le développement des collections de la Bibliothèque au cours de la première moitié du XXe siècle en parcourant la série publiée des rapports du bibliothécaire présentés annuellement au président de la Chambre entre 1913 et 1935. Toutefois, nous préférons, malgré l'intérêt que ce type d'analyse permet, aborder l'état présent de la Bibliothèque. N'est-ce pas lui qui importe maintenant ? N'est-il pas crucial en raison du fait que son orientation peut être ou bien maintenue ou bien modifiée ou bien transformée radicalement ?

2. En nombre de pages, nous obtenons par matière les priorités suivantes : droit, histoire, théologie, économie politique, littérature, récits de voyages, agriculture, travaux publics.

Présentement - décembre 1970 - la collection de la Bibliothèque est constituée de près de 400,000 documents imprimés et de quelque 10,000 microtextes. De plus, on y reçoit 2,300 périodiques courants répartis en 1,800 revues et 500 journaux.

Il est vrai que ces données quantitatives, si impressionnantes soient-elles, signifient peu sans le complément naturel que sont les commentaires d'ordre qualitatif. En définitive, nous devons nous poser les questions suivantes : de quel genre d'ouvrages est donc composé le contenu de la Bibliothèque ? Dans quelles proportions ces différents genres sont-ils répartis ?

A l'exemple de toute bibliothèque parlementaire, la Bibliothèque de la Législature possède d'abord et avant tout un fonds assez complet des publications des gouvernements. Les responsables se sont efforcés, et s'efforcent toujours, d'acquérir et de conserver le plus grand nombre de documents du Gouvernement fédéral et des gouvernements des dix provinces du Canada. Ils ont tenté, et tentent toujours, de créer des secteurs autonomes pour les documents publiés par les gouvernements étrangers tout spécialement les gouvernements anglais, français et américain. Si les séries de documents français et anglais ne présentent aucune caractéristique particulière à part le fait d'être des collections moyennes, sans

3. Faits de microfiches, microfilms et microcartes.

plus, il en est autrement de celles des publications du gouvernement américain. En effet, le fonds américain, en vertu d'une entente qui remonte à la fin du 19e siècle - 1883 si notre mémoire est fidèle - compte 100,000 volumes et brochures, soit le quart du total des documents imprimés conservés par la Bibliothèque.

Nul doute que nous sommes en présence d'une des collections de

Nul doute que nous sommes en présence d'une des collections

- documents américains les plus complètes au Canada.
4. Pour la France, citons Le Journal Officiel, la Documentation française, etc.; pour l'Angleterre, signalons les British Parliamentary Papers, les Debates de la Chambre des Communes et ceux de la Chambre des Lords depuis la fin du XVIIe siècle; Avec la même attention qu'il accorde à la publication pour les États-Unis, mentionnons le Congressional Record, les House of Representatives Papers et les Senate Papers gouvernementale, le bibliothécaire parlementaire choisit, acquiert
 5. Il suffit pour s'en rendre compte de parcourir la Bibliographie et conserve les ouvrages de droit spécialement les séries de recueils de législation et de jurisprudence.

Dans ce domaine, la Bibliothèque de la Législature n'a pas failli à sa tâche lorsque nous considérons que ce secteur des sciences de l'homme constitue

Aux deux caractéristiques essentielles qui font la base d'une collection d'une bibliothèque parlementaire - les publications gouvernementales et les ouvrages de droit - s'ajoute celle, plus "accidentelle", qu'est sa localisation géographique, À la fois canadienne et québécoise, la Bibliothèque de la Législature, tout naturellement, comprend des fonds importants de Canadiana et de Laurentiana. Sa seule collection de brochures parues au Canada regroupe quelque 30,000 imprimés. De ce nombre, près de 10,000 provenaient de la bibliothèque de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, éducateur et homme politique canadien-français qui était, de plus, un collectionneur averti.

Et le reste me direz-vous ? Le reste, c'est-à-dire le fonds général, qui en définitive est fait de tout, du meilleur comme du pire, correspond à peu près au sixième de la collection de la Bibliothèque. La littérature française, avec 15,000 volumes, y tient une place de choix, car les plus grands écrivains y sont représentés le plus souvent par une ou plusieurs éditions de leurs oeuvres complètes. De même, ce que l'on nommait hier encore la littérature chrétienne - philosophie, scholastique, théologie, histoire religieuse - nous rappelle que le Canada français a vécu pendant près d'un siècle dans un univers religieux dominé par l'esprit ultramontain. Mais il y a encore les nombreuses petites collections plus ou moins parasites pour notre usage - en

botanique comme en art, en zoologie comme en musique - qui feraient l'envie des bibliothèques de recherche.

Il suffira de rappeler en terminant qu'une bonne part de notre collection est faite de périodiques. Le chercheur sait à quel point ils sont devenus une source de renseignements plus généralement consultés que les livres. Les 1,800 revues et les 500 périodiques reçus couramment par la Bibliothèque le sont dans une double optique : conserver, d'une part, toutes les publications périodiques québécoises et canadiennes ayant un minimum d'importance et, d'autre part, procéder à un échantillonnage suffisamment large des publications périodiques étrangères majeures.⁶

Rappelons-le : d'abord bibliothèque générale puisqu'elle devait suppléer et à l'absence de bibliothèques de ministères⁷, et, pendant de longs intervalles, à celle de bibliothèque publique de la ville de Québec, la Bibliothèque de la Législature doit repenser le plus tôt possible son orientation. Déjà, ces dernières années, devant l'apparition d'une pléthore de bibliothèques et de centres de documentation gouvernementaux, la Bibliothèque, graduellement, s'est-elle spécialisée, s'est-elle adaptée en quelque sorte à l'environnement. Pourtant, seul un inventaire exhaustif et sé-

6. Nous distribuerons bientôt une liste complète des périodiques courants de la Bibliothèque de la Législature.

7. La majorité des 50 bibliothèques gouvernementales ont été créées après 1958.

rieux des bibliothèques actuellement en place lui permettrait de se situer, et partant d'approfondir son rôle et d'éclairer ses objectifs.⁸

N'est—il pas possible de penser par exemple que la Bibliothèque de la Législature demeure une bibliothèque générale de l'administration qui complète et alimente, pour certaines matières, les bibliothèques de ministères ? Par ailleurs et en retour, les bibliothèques des ministères ne pourraient-elles pas servir davantage la Bibliothèque de la Législature ? N'est-il pas souhaitable également et tout à la fois qu'elle se spécialise davantage afin de répondre aux besoins croissants de ses clients naturels : les parlementaires ? D'où, immédiatement, une conséquence prévisible, inévitable : la planification des collections, la planification des acquisitions. D'où, en outre, la nécessité de créer des mécanismes d'échange de l'information et de prêt des documents qui seraient plus rapides, plus adéquats, plus effectifs.

Pour reprendre les propos de Me Jean-Charles Bonenfant, nous pensons¹ que dans une administration et une législation modernes, les bibliothèques constituent un service technique essentiel. Certes, il reste beaucoup à faire tant au point de vue matériel qu'in-

8. Un comité de recherche a récemment été créé afin d'étudier les relations de la Bibliothèque de la Législature avec les autres bibliothèques gouvernementales, y compris la Bibliothèque nationale. Le comité, composé de Me Jacques Prémont, président, Me Jean-Charles Bonenfant, M. Georges Cartier, R.P. Paul-Emile Filion et M. Denys Munger, a l'avantage de bénéficier de précédents travaux effectués par des comités de l'ACBLF.

tellectuel afin de fournir aux députés et aux fonctionnaires les services dignes d'une véritable bibliothèque. Néanmoins, nous croyons au renouvellement et à la force de ceux qui, selon le mot de Charles Péguy, sont en marche.

UN NOUVEL INSTRUMENT DE TRAVAIL : L'INDEX DU "SOLEIL"

par

Russel Ducasse

Un nouvel instrument de travail : l'index du "Soleil"

Depuis septembre dernier, un index du journal Le Soleil est disponible sur fiche S la Bibliothèque de la Législature du Québec. Une pareille initiative peut paraître de prime abord négative. L'on sait en effet que, dans ce domaine, bien d'autres travaux ont été réalisés par *des* centres mieux équipés que notre bibliothèque parlementaire. C'est évident, par exemple, que nous le saurions présenter un travail aussi bien élaboré, aussi exhaustif que l'index du Devoir, publié par l'Université Laval, disposant d'un matériel humain et des moyens modernes qui nous font défaut. On pourrait dire autant de celui du New York Times ou du Monde.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru que c'était faire quand même oeuvre utile en poursuivant la tâche accomplie par nos devanciers. N'est-ce pas d'ailleurs M. Claude Ryan qui, préfaçant l'index du Devoir - dont il est le directeur - concluait en ces termes : "Je souhaite, pour le progrès de la vie intellectuelle de notre pays qu'un semblable instrument de travail soit disponible pour d'autres journaux". Son appel n'aura pas été lancé dans le désert.

Dimension et conception du travail

La dimension de l'index est modeste. Autrement dit, elle

ne couvre pas tout l'éventail des nouvelles parues dans le journal. Seules les informations d'intérêt particulier, nécessaires à la compréhension de la politique fédérale et provinciale au Canada, notamment celle du Québec, sont retenues.

Accessoirement, tel événement international y figure, soit qu'il implique directement le Canada, soit que, par son relief, il touche la trame de l'existence ou de l'équilibre de la communauté humaine. (Ex.: Reconnaissance de la République populaire de Chine; mort du Général de Gaulle, de Nasser, problèmes du désarmement).

En grande partie nos descripteurs sont choisis suivant le procédé du "vocabulaire libre" et classés dans un fichier spécial par ordre alphabétique et chronologique. Si votre centre d'intérêt, par exemple, est la crise d'octobre au Québec, vous trouverez des informations aux rubriques : enlèvement Cross-Laporte, FLQ, terrorisme, lois sur les mesures de guerre, ainsi qu'aux noms de différentes personnes qui y ont été impliquées. Si vous ne trouvez pas telle déclaration du premier ministre Bourassa ou d'un membre de son Cabinet à leur nom, voyez : Québec - administration Bourassa. D'autres fiches semblables existent comme : Canada - administration Trudeau, Ontario - administration Robarts, Nouveau-Brunswick - administration Robichaud.

Nous avons aussi utilisé certains concepts et bien souvent l'inversion pour faire ressortir le concept le plus signifi-

catif. Parmi les principaux, signalons : administration publique, affaires municipales, affaires sociales, agriculture, alimentation, analphabétisme, assurance-chômage, assurance-maladie, bilinguisme, commerce, communautés urbaines, communications de masse, professionnalité, constitution, construction, criminalité, décentralisation économique, défense sociale, développement économique, discrimination raciale, économie, éducation, élections, enfance, entreprise privée, exode, fédéralisme, femme, finances, fiscalité, fonction publique, français¹, francophonie, immigration, inflation, investissements, langue, logement loisirs, main-d'oeuvre, minorités, nationalisme, pauvreté, presse, séparatisme, système électoral, vieillesse.

Les descripteurs sont également complétés par des renvois à des mots synonymes ou presque, à des sujets particuliers ou connexes. (Ex.: Fonction publique : voir aussi administration publique; Presse : voir aussi communication de masse ou mass-média).

Enfin, quelques sigles plus ou moins connus sont utilisés au lieu de la désignation complète qu'ils représentent. (Ex.: FLQ, FRAP, CSN)

1. Le mot "français" désigne seulement le fait français au Canada, tandis que "francophonie" se rapporte aux problèmes de cette langue dans le monde.

Les pages 33 à 88 n'ont pas été numérisées.
Elles contiennent des informations bibliographiques
qui ne sont plus à jour.
Ceux qui désirent les consulter
sont priés de se référer à la version papier du Bulletin

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
2007